

## APPEL A INITIATIVES DE L'AGENCE DE L'EAU EXPERIMENTATION DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE)

- Reconquérir la qualité de l'eau et de la biodiversité.
- Valoriser les pratiques agricoles favorables à l'eau et à la biodiversité.
- Soutenir les services environnementaux rendus par l'agriculture.



### À qui s'adresse cet appel à initiatives ?

Sur les territoires des bassins Rhône-Méditerranée et Corse, cet appel à initiatives s'adresse aux :

- collectivités (communes, départements) et leurs groupements (établissement public de coopération intercommunale) ;
- syndicats mixtes ou établissements publics (EPTB, EPAGE, PNR, syndicats de rivière...), et à l'Office de l'Environnement de Corse ;
- syndicats de production ou de distribution d'eau potable.



### Une expérimentation pour faire de l'agriculture une alliée de l'eau et de la biodiversité

Présenté le 4 juillet 2018, le plan national biodiversité vise à renforcer l'action de la France pour la préservation de la biodiversité et à mobiliser des leviers pour la restaurer lorsqu'elle est dégradée. L'action 24 du Plan prévoit la mise en place d'un nouvel outil de Paiements pour Services Environnementaux (PSE).

Un service environnemental est une action ou mode de gestion d'un acteur qui améliore l'état de l'environnement. L'action « Paiements pour Services Environnementaux » (PSE) consiste donc à créer puis mettre en œuvre un dispositif de rémunération des agriculteurs pour services environnementaux rendus liés aux enjeux biodiversité et eau.

Ce nouvel outil PSE doit répondre aux attentes des acteurs (agriculteurs, collectivités territoriales), en engageant des opérations territorialisées de préservation et de reconquête de la biodiversité, et de la qualité de la ressource en eau.

## Quels projets sont soutenus ?

- > les projets situés sur une aire d'alimentation de captage prioritaire (AAC);
- > les projets territoriaux situés sur les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable et les zones de sauvegarde associées;
- > les projets territoriaux situés sur des territoires à forts enjeux de biodiversité liés à la trame bleue ou à la trame turquoise.

## Quelles sont les aides de l'agence de l'eau ?

L'objectif du présent appel à initiatives est de sélectionner des territoires volontaires et pertinents pour l'émergence et la préparation de PSE. Il s'agit du financement de l'animation territoriale de montage du projet et des études préalables. Le taux d'aide de l'agence peut aller jusqu'à 70 % du montant éligible du projet.

À l'issue de l'appel à initiatives, après validation du projet de territoire réalisé sur les territoires sélectionnés et le dépôt d'une demande d'aide spécifique, **les paiements pour services environnementaux eux-mêmes seront financés à 100 %** par l'agence de l'eau.

Ce dispositif permettra la rémunération des agriculteurs pour deux types d'activité, **la gestion des structures paysagères** ou « infrastructures agro-écologiques (IAE) », et **la gestion des systèmes de production agricole**.

## Comment candidater ?

Le règlement et le dossier de candidature sont téléchargeables sur [www.eaurmc.fr/PSE2019](http://www.eaurmc.fr/PSE2019)

**Adressez votre dossier ensuite à votre délégation régionale de l'agence de l'eau.**

### > DÉLÉGATION DE BESANÇON

Le Cadran - 34, rue de la Corvée  
25000 Besançon  
Tél. : 04 26 22 31 00  
Départements : 21, 25, 39, 52, 68, 70, 71, 88, 90

### > DÉLÉGATION DE LYON

14, rue Jonas Salk  
69363 Lyon cedex 07  
Tél. : 04 72 76 19 00  
Départements : 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74

### > DÉLÉGATION DE MARSEILLE

Immeuble le Noailles - 62, la Canebière  
CS90464 - 13207 Marseille cedex 01  
Tél. : 04 26 22 30 00  
Départements : 2A, 2B, 04, 05, 06, 13, 83, 84

### > DÉLÉGATION DE MONTPELLIER

Immeuble le Mondial  
219, rue le Titien  
CS59549 - 34961 Montpellier cedex 2  
Tél. : 04 26 22 32 00  
Départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66

### > SIÈGE AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

2-4, allée de Lodz  
69363 Lyon cedex 07  
Tél. : 04 72 71 26 00

